

Association du Moulin de Veigné

Protocole sanitaire pour nos activités

Pour limiter, éviter la propagation du virus, pour protéger les salariés, les prestataires et les adhérents, nous mettons en place le protocole sanitaire suivant détaillé ci-dessous.

Les adhérents engagent leur responsabilité sur l'application stricte du protocole sanitaire transmis par l'association.

Soyons vigilants ensemble pour le bon déroulement et le maintien de nos activités.

Restez chez vous si vous avez les symptômes suivants :

Fièvre, toux, fatigue inhabituelle, difficultés respiratoires, étouffements, maux de tête, perte de goût et de l'odorat, courbatures, ou diarrhées.

1) Règles générales :

- Port du masque obligatoire dans les parties communes et les espaces clos.
- Respect des mesures barrières.
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée des salles.
- Aération et désinfection des points de contact des salles entre chaque cours.
- Port du masque obligatoire pour l'animateur et les participants pour toutes les disciplines si une zone sécurisée n'est pas possible.
- Privilégier le non-partage du matériel, sinon désinfection du matériel partagé ou fourni.
- Feuille de présence obligatoire pour permettre le « traçage » recommandé.

2) Cas particuliers des activités : Yoga, Danses traditionnelles

- Les participants doivent être en tenue à leur arrivée. Le changement des chaussures/chaussons s'effectue à l'entrée. Chaque participant doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet.
- Pas de prêt de tapis, chaque personne amène son propre tapis.
- Pas de contact entre participant et animateur.
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.